



HORS LIMITES ET LIMITES DU PARCOURS (règle 18-2)

- Zones délimitées par des piquets blancs par les limites du parcours.
- Durant le jeu du trou n°6, le côté droit du trou, délimité par des piquets blancs et verts
- Durant le jeu du trou N°11, le côté gauche du trou, délimité par des piquets blancs et verts
- Ces piquets sont considérés comme des éléments de limite durant le jeu des trous 6 et 11. Pour tous les autres trous, ce sont des obstructions inamovibles (règle 16-1).

GREENS

- Les greens des trous N°9 et N°18 sont considérés comme un seul green. Le joueur ne peut pas prendre de dégagement pour mauvais green.

ZONES DE JEU INTERDIT

- Pendant le jeu du trou N°7, la zone à gauche du trou délimitée par des piquets rouges et verts, est une zone de jeu interdit dans une zone à pénalité (règle 17-1).
- Massifs de fleurs et arbustes d'ornement

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS ET ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

Sont des éléments partie intégrante du parcours:

- Station de pompage aux trous N° 3, 4, 8 et 16
- Filets de protection ainsi que leurs dispositifs d'amarrage
- Zone en gravier au trou N°16

Sont des conditions anormales du parcours :

- Installations d'arrosage automatique, bouches d'eau et fontaines
- Chemins asphaltés et en terre
- Accès gravillonnés
- Passages avec revêtement alvéolaire
- Arbres munis de tuteur
- Toutes les zones recouvertes de copeaux de bois autour des arbustes et arbres.
- Toutes les zones à proximité des jeunes pousses récemment plantées.
- Les piquets blancs et verts à droite du trou N°7 et à gauche du trou N°10 sont considérés comme des obstructions inamovibles

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CADENCE DE JEU

Lors d'une compétition, si un groupe termine le tour derrière le groupe précédent avec un intervalle de temps supérieur à 30 minutes et plus que 04 heures 30 minutes après l'heure de départ, tous les joueurs sont sujets à une pénalité d'un coup.

PENALITES POUR INFRACTION AUX REGLES LOCALES

Perte du trou en Match-Play, 2 coups en Stroke-Play